

CONSEIL GÉNÉRAL 2024

LE PARTI DU CONTRIBUABLE

RÉSOLUTIONS



CONSERVATEUR



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

LE PARTI DU CONTRIBUABLE

- **7h00** - Ouverture et déjeuner
- **7h30** - Accueil dans le hall
- **7h45** - Vidéo en boucle et assemblée
- **8h00-8h15** - Mot de bienvenue, Chantal Dauphinais, Olivier Dumais et Tarek Henoud
- **8h15-8h25** - Travaux de la Commission politique et règles de plénière, Karim Elayoubi
- **8h25-8h30** - Ouverture de la plénière avec le président d'Assemblée, Éric Tétrault
- **8h30-11h55** - Étude de la résolution-cadre et propositions politiques
- **11h55-12h05** - Dîner (distribution des boîtes à lunch)
- **12h05 -12h30** - Conférence de Me Marc Bellemare (ex-ministre de la Justice)
- **12h30-12h45** - Allocution du Sénateur conservateur, Hon. Léo Housakos
- **12h45-13h00** - Discours du Chef, Éric Duhaime
- **13h00-13h20** - Rapport de gestion financière, Patrice Raza (à huis clos)
- **13h20-13h30** - Mot de Génération Ambition, Éloïse Coulombe
- **13h30-14h00** - Présentation du Portail Bleu, Patrice Caron et Marie-Pierre Berrigan
- **14h00-15h55** - Préparatifs pour les élections et présentation des troussees, Éric Tétrault
- **15h55-16h00** - Clôture du Conseil général
- **16h00-17h00** - Temps libre
- **17h00-23h00** - Souper et party de Noël

RÉSOLUTION-CADRE: LE PARTI DU CONTRIBUABLE

Présenté par : La Commission politique



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

RÉSOLUTION-CADRE DU PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC LE PARTI DU CONTRIBUABLE

Attendu que :

- Le Québec est gouverné par des politiques interventionnistes depuis plus de 50 ans, entraînant une lourde bureaucratie et une augmentation constante du poids des impôts et des taxes payés par les contribuables québécois;
- Les Québécois paient des impôts et des taxes parmi les plus élevés en Amérique du Nord, tout en recevant des services publics, notamment l'accès aux soins de santé, de moins en moins satisfaisants;
- Le modèle québécois de gouvernance est à bout de souffle et ne répond plus efficacement aux besoins réels des citoyens. Ce modèle entraîne un endettement croissant, imposant un fardeau injuste sur les générations actuelles et futures;
- La transition énergétique se focalise de manière excessive sur des projets coûteux de production de batteries et une électrification des transports à marche forcée, sans véritable consultation, créant un alourdissement fiscal pour les contribuables, tout en négligeant les options de diversité énergétique;
- Les partis actuellement représentés à l'Assemblée nationale n'ont pas le courage de proposer des réformes significatives de la fiscalité, de réduction de la taille de l'État, ni d'ouvrir à la concurrence le monopole des services publics pour redonner plus de liberté et de pouvoir d'achat aux Québécois; et
- Pour accomplir sa mission essentielle, l'État doit être adéquatement financé par des impôts et taxes qui ne découragent pas l'investissement et le travail. Il gère les impôts des Québécois comme gestionnaire de fonds publics, en s'assurant que les finances publiques soient administrées de façon saine, que ses budgets soient équilibrés et que la dette du secteur public reste à un niveau raisonnable par rapport à la capacité de payer des citoyens.

RÉSOLUTION-CADRE: LE PARTI DU CONTRIBUABLE

Présenté par : La Commission politique

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec modernisera le modèle de gouvernance actuel de l'État québécois vers un gouvernement allégé, efficace et au service des citoyens;
- Le Parti conservateur du Québec sera le Parti du contribuable en prenant des mesures concrètes pour réduire les impôts, éliminer les taxes inutiles et simplifier le système fiscal afin que chaque Québécois puisse conserver une plus grande part de son revenu;
- Le Parti conservateur du Québec défendra le droit des citoyens à choisir librement ce qui est le mieux pour eux et leur famille, notamment en matière de santé, d'éducation et de modes de transport. Par exemple, le PCQ réaffirme son engagement envers le principe de « Mon char, mon choix » en permettant aux Québécois de choisir leur mode de transport sans subir des coûts additionnels imposés par l'État;
- Le Parti conservateur du Québec entreprendra un assainissement responsable des finances publiques pour réduire la dette provinciale et garantir que le Québec vive selon ses moyens, afin de protéger le pouvoir d'achat des citoyens, les générations futures et l'avenir économique de la province;
- Le Parti conservateur du Québec sera le parti de l'exploitation de nos richesses naturelles, incluant le gaz naturel et l'uranium, en respectant les normes environnementales des plus élevées;
- Le Parti conservateur du Québec ouvrira à la concurrence le maximum de services publics, notamment en santé, afin que les Québécois aient accès à des services répondant à la diversité de leurs besoins, à un coût raisonnable et dans des délais acceptables; et
- Le Parti conservateur du Québec favorisera une gestion responsable des deniers de l'État québécois et des projets de développement économique, en mettant fin aux dépenses massives dans des programmes de subventions aux grandes entreprises, afin de privilégier les initiatives qui stimulent réellement la création de richesse et d'emplois pour tous les Québécois.

ÉCONOMIE: FRACTIONNEMENT DU REVENU POUR TOUS

Présenté par : La Commission politique



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

ÉCONOMIE

FRACTIONNEMENT DU REVENU POUR TOUS

Attendu que :

- La solitude et l'isolement sont devenus un véritable enjeu de santé publique dans la plupart des pays industrialisés, au point où certains, comme le Royaume-Uni et le Japon, ont même nommé un ministre chargé de lutter contre ces fléaux de notre époque;
- Les solutions que propose le PCQ pour lutter contre la pénurie de logements seront très efficaces, mais fonctionneront surtout à plus long terme;
- Plusieurs Québécois vivent dans des appartements ou des maisons avec des chambres à coucher vacantes;
- Tout Québécois qui offre, gratuitement ou contre un loyer, une chambre à coucher vide à un adulte qui a besoin de se loger évite à l'État des dépenses considérables en logements sociaux, centres d'hébergement, refuges pour personnes itinérantes, etc;
- Les économies de dépenses résultant de la cohabitation soulageraient financièrement un grand nombre de Québécois qui ont souffert de l'augmentation du coût de la vie ces dernières années; et
- Deux personnes qui partagent un logement consomment moins – et ont donc une empreinte écologique moindre – que si elles vivaient chacune seule dans son propre logement.

ÉCONOMIE: FRACTIONNEMENT DU REVENU POUR TOUS

Présenté par : La Commission politique

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec permettra à n'importe quel contribuable québécois de fractionner son revenu avec celui de la personne d'âge adulte avec qui il ou elle partage son adresse, que ces deux personnes soient mariées ou non, qu'elles aient un lien de parenté ou non;
- Le Parti conservateur du Québec permettra au crédit d'impôt non remboursable résultant de ce fractionnement d'atteindre un montant maximal de 10,000\$ par année d'imposition; et
- Le Parti conservateur du Québec analysera la mise en place d'une telle mesure tout en prenant en compte son impact sur le budget du Québec.



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

**ÉDUCATION
AUTONOMIE, SANTÉ ET INFRASTRUCTURES**

Attendu que :

- La société québécoise aspire à ce que les enfants deviennent des adultes autonomes et créatifs;
- L'inactivité physique entraîne des coûts de santé élevés pour le Québec;
- Le système d'éducation fait face à une pression financière considérable, notamment en raison d'un surplus de fonctionnaires pour pallier à une bureaucratie excessive, ce qui prive les élèves de services spécialisés; et
- L'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) n'est requise que par les établissements d'études postsecondaires;

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec doublera le temps alloué à l'éducation physique;
- Le Parti conservateur du Québec améliorera le système d'éducation en visant à offrir plus d'autonomie et de liberté aux établissements scolaires, tout en valorisant la créativité. L'objectif est de promouvoir, sans l'imposer, une revalorisation du diplôme d'études secondaires; et
- Le Parti conservateur du Québec réinvestira tout surplus budgétaire généré par des réductions de postes de fonctionnaires au sein du ministère de l'Éducation dans la rénovation et la construction d'écoles.

ÉDUCATION: AUTONOMIE DES CAMPS DE JOUR

Présenté par : Association de Beauharnois



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

ÉDUCATION

AUTONOMIE DES CAMPS DE JOUR

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec créera une structure visant à favoriser le mieux-être, le développement et la sécurité des enfants durant la période estivale, réduira la taille de l'État et favorisera le règlement rapide des problématiques, en ramenant le pouvoir décisionnel le plus près possible des intervenants des camps de jour, dans tout le Québec;
- Le Parti conservateur du Québec fera élire pour des mandats de deux ans, des agents de liaison pour les camps de jour dans chacune des circonscriptions électorales, par les trois (3) représentants de chacun des groupes suivants de chacune des circonscriptions électorales : les municipalités, les Centres de services scolaires (CSS); l'Association des camps de jour du Québec (ACQ); et
- Le Parti conservateur du Québec fera élire pour des mandats de deux ans, un coordonnateur des agents de liaison relevant du ministère de la Famille par les cent-vingt-cinq (125) représentants de chacun des groupes suivants de chacune des circonscriptions électorales : les municipalités; les Centres de services scolaires (CSS); l'Association des camps de jour du Québec (ACQ).



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

**ENVIRONNEMENT
QUALITÉ DE L'EAU**

Attendu que :

- La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection intègre l'eau dans le patrimoine de la collectivité, et affirme l'importance de sa bonne gestion pour le bénéfice des générations futures;
- L'état actuel des ressources en eau est meilleur que dans les dernières décennies, mais beaucoup d'amélioration reste à faire. Les seuils de concentration maximales de divers contaminants sont excédés dans plusieurs lacs et rivières, et la baignade est actuellement souvent interdite pour cette raison;
- Non seulement les services écosystémiques rendus à l'humain par ces lacs et rivières sont altérés, mais les écosystèmes aquatiques en souffrent aussi;
- Le fleuve Saint-Laurent est le cours d'eau emblématique du Québec, en plus d'être l'habitat de nombreuses espèces tout aussi symboliques, dont plusieurs sont en danger. Il est notre devoir de le protéger, et de protéger les cours d'eau qui s'y déversent;
- Les problèmes liés aux surverses d'eaux usées par les villes (communément appelées « flushgates »), le phénomène d'îlots de chaleur et les inondations peuvent être atténués par une végétalisation et une perméabilisation des villes; et
- Il existe plusieurs enjeux financiers et environnementaux concernant les fosses septiques qui nuisent aux cours d'eau et aux finances des citoyens et la réglementation doit être modernisée.

ENVIRONNEMENT : QUALITÉ DE L'EAU

Présenté par : La Commission politique

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec s'attaquera aux problèmes de « flushgates » notamment en octroyant des sommes du Fonds vert pour des projets de végétalisation urbaine, de récupération des eaux pluviales, de puits d'infiltration, et de perméabilisation des surfaces;
- Le Parti conservateur du Québec offrira un accompagnement pour la mise à niveau obligatoire des stations d'épuration non-conformes, et pressera l'installation de stations d'épuration pour les municipalités qui n'en ont toujours pas;
- Le Parti conservateur du Québec interdira la vente et l'utilisation de poids de pêche en plomb, comme c'est le cas dans quelques États américains;
- Le Parti conservateur du Québec assignera aux municipalités la tâche de financer la mise en place de nouvelles installations septiques conformes, comme elles le font déjà pour les systèmes d'égouts; et
- Le Parti conservateur du Québec supprimera la fréquence minimale des vidanges de fosses septiques et implantera la méthode du mesurage prévu dans le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Des équipements de mesurage permanents et informatisés seront priorisés pour faciliter la gestion et pour détecter les fuites rapidement.

GOUVERNANCE : RÉMUNÉRATION DES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Présenté par : Association de Blainville



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

GOUVERNANCE RÉMUNÉRATION DES DÉPUTÉS PROVINCIAUX

Attendu que :

- Il est inapproprié pour les députés de s'attribuer des augmentations salariales;
- Le projet de loi 24, qui a considérablement augmenté la rémunération des députés en 2023, a mis en lumière l'absurdité du processus actuel d'ajustement des salaires des élus. Il est illogique que les représentants élus puissent influencer leur propre rémunération, avec seulement une possibilité de freinage par l'opposition, qui bénéficie également des mêmes augmentations;
- Un mécanisme neutre et plafonné encouragerait les élus à prendre toutes les mesures possibles pour contenir l'inflation tout en préservant la capacité de payer des Québécois; et
- L'attribution automatique des ajustements salariaux par voie législative éliminera l'intervention des comités d'élus, ce qui permettra l'attribution d'une rémunération sans ingérence politique.

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec adoptera une loi interdisant aux membres de l'Assemblée nationale de modifier leur propre rémunération et elle établira un mécanisme neutre et autonome pour les ajustements salariaux en définissant des paramètres clairs. Ces paramètres incluraient la limitation des augmentations au taux d'inflation, plafonné à 3%.

TRANSPORT : UN 3^e LIEN À L'EST

Présenté par : La Commission politique



CONSEIL GÉNÉRAL 2024

Samedi 23 novembre, Victoriaville

TRANSPORT UN 3^e LIEN À L'EST

IL EST RÉSOLU QUE :

- Le Parti conservateur du Québec abrogera l'article 3.1 du programme – Un troisième lien à l'Est, et le remplacera par le texte qui suit :
1. Nous construirons un troisième lien à l'Est, en passant par le centre-ouest de l'Île d'Orléans. Ce troisième lien sera composé de deux ponts : un premier, déjà existant, entre Québec et la rive nord de l'Île d'Orléans, et un second, reliant la rive sud de l'Île d'Orléans à Beaumont.
 2. Le tracé déjà planifié sur le versant nord pour le nouveau pont sera conservé. Ce pont remplacera l'ancien, situé à environ 120 m à l'ouest du pont actuel. Le gouvernement actuel a tranché : il comportera une seule voie de circulation de chaque côté, et éventuellement une structure renforcée, selon les études des cabinets d'ingénierie. Les voies d'accotement et les deux pistes polyvalentes pour piétons et cyclistes seront également maintenues.
 3. Un deuxième pont sera construit du côté sud, avec deux voies de circulation et deux voies polyvalentes pour les cyclistes et les piétons, comme le pont annoncé au nord. Ce pont reliera l'Île d'Orléans à Beaumont, en longeant la ligne de transport d'Hydro-Québec. Ce pont sera surélevé pour permettre la circulation maritime, offrant pour la première fois un accès direct à la rive sud pour les habitants de l'Île d'Orléans.
 4. Des études approfondies et des consultations publiques seront exigées pour déterminer l'emplacement exact du nouveau pont du côté sud, notamment en lien avec le transport en commun, les accès et les coûts de construction.
 5. Les deux ponts seront reliés par la route Prévost. Le troisième lien passera par ces deux ponts et le chemin Prévost sur l'Île d'Orléans. Des compensations seront prévues, au besoin, pour les riverains affectés par la construction de ce troisième lien. La planification devra minimiser les impacts visuels sur le site patrimonial de l'Île d'Orléans, ainsi que les impacts sonores pour les propriétés avoisinantes, tout en respectant les normes environnementales en vigueur.

TRANSPORT : UN 3^e LIEN À L'EST

Présenté par : La Commission politique

6. Le troisième lien des citoyens permettra un navettage plus court pour les gens de l'Est, appuiera le développement économique et le tourisme, facilitera le transport de marchandises pour les fermiers et commerçants de l'île d'Orléans, assurera la sécurité des citoyens et la circulation des services d'urgence, etc.
7. Le troisième lien des citoyens permet de boucler la boucle, de livrer le troisième lien pour les gens de l'Est à une fraction du coût proposé par le gouvernement actuel, dans le respect des besoins des riverains mais aussi des capacités de payer de tous les citoyens du Québec.
8. Sa construction aura pour « conséquence » une diminution de 9 000 passages journaliers sur les ponts de Québec et une amélioration des heures de pointe.

